

PROCEDURE DE GESTION DES LITIGES OU RECLAMATIONS

Karelle Viaud, Secrétaire, enregistre le litige (réclamation orale, mail) et s'engage à répondre sous 48 heures.

S'il s'agit d'un problème administratif, elle est compétente dans ce domaine.

S'il s'agit d'un problème concernant la pédagogie, c'est Philippe Viaud, référent pédagogique qui prend le relais sous 72 heures (par téléphone ou mail).